

Registre SIS

Numéro d'accréditation : SIS 0034

Norme internationale : ISO/CEI 17020:2012

Norme suisse : SN EN ISO/CEI 17020:2012

Institut Paul Scherrer
Département Radioprotection
et Sécurité
Forschungsstrasse 111
5232 Villigen PSI

Responsable :

Dr Sabine Mayer

Responsable SM :

Dr Veronika Heber

Téléphone :

+41 56 310 29 62

E-Mail :

veronika.heber@psi.ch

Internet :

<https://www.psi.ch>

Première accréditation :

19.03.1997

Accréditation actuelle :

18.09.2022 au 17.09.2027

Registre voir :

www.sas.admin.ch
(Organismes accrédités)

Portée de l'accréditation dès le 22.08.2024

Organisme d'inspection (type C) garantissant la protection des personnes et de l'environnement contre les dangers des radiations ionisantes: contrôle des instruments de mesure utilisés en radioprotection et surveillance radiologique; évaluation des déchets radioactifs et conteneurs de déchets radioactifs

| Normes | Domaines techniques accordés | Remarques |
|---|--|--|
| SECTION MÉTROLOGIE, GROUPE LABORATOIRE DE VÉRIFICATION | | |
| OIMRI chap. 5 | Vérification légale des instruments de mesure de dose et de débit de dose pour les photons et les neutrons | Exposition dans des champs de radiations, reproductibles au moyen d'instruments de mesure de référence (PTB) raccordés à des étalons nationaux. Photons: Chambres à ionisation (procédure AAES01). Neutrons: compteur proportionnel entouré d'un modérateur (procédure AAES02) |
| OIMRI chap. 3 | Vérification légale de moniteurs de contamination de surface | Irradiation avec sources plates certifiées (procédure AAES03) |



Registre SIS

Numéro d'accréditation : SIS 0034

| Normes | Domaines techniques accordés | Remarques |
|--|---|--|
| <p>SECTION POUR LA RADIOPROTECTION OPÉRATIONNELLE GROUPE SURVEILLANCE DE LA RADIATION PSI EST ET OUEST</p> <p>LRaP, chap.2, chap.3 ORaP, titre 1 – titre 4, titre 6 Directives G13, G14 de l'IFSN</p> <p>Contrats avec la CENAL et l'IFSN</p> <p>LRaP, chap.4 ORaP, Titre 2, chap. 7 SDR OUMR</p> <p>SECTION POUR LA RADIOPROTECTION OPÉRATIONNELLE, GROUPE ÉLIMINATION DE DÉCHET RADIOACTIFS</p> <p>LRaP, chap. 2, paragraphe 4 ORaP, titre 2, chap. 7 Directive de l'IFSN B05</p> <p>Ordonnance du DFI sur les déchets radioactifs soumis à l'obligation de livraison SR 814.557</p> <p>Règlements NAGRA, ADR</p> | <p>Examen de la situation radiologique au moyen d'appareils de mesure stationnaires et mobiles</p> <p>Relevé de la situation radiologique locale pour la libération, la caractérisation et la déclaration de matériaux et de locaux</p> <p>Examen de la situation radiologique à l'aide de moyens d'interventions mobiles, dans le cadre d'un service de piquet</p> <p>Examen de la conformité du transport lors de l'expédition, de la réception et du transfert interne au PSI de matériaux radioactifs</p> <p>Évaluation de la conformité de déchets radioactifs chez le livreur</p> | <p>Spectrométrie γ Mesure de débit de dose γ et n Mesure d'activité et de contamination $\alpha + \beta$ (procédure VA-9640-20)</p> <p>Spectrométrie γ Mesure de débit de dose γ et n Mesure d'activité et de contamination $\alpha + \beta$ (procédure VASU09, méthode AA-9640-45)</p> <p>Planification, récupération, relevé et examen de la situation radiologique locale, conseil aux responsables d'engagement et rapports aux autorités compétentes (procédure VA-9640-273; méthode AA-9640-294)</p> <p>Planification, examen, contrôle et documentation des transferts internes à l'institut (procédure VASU20)</p> <p>Inspection de déchets radioactifs et / ou de conteneurs chez le livreur (procédure VA-9644-224, VARE01, AARE27).</p> |



Registre SIS

Numéro d'accréditation : SIS 0034

| Normes | Domaines techniques accordés | Remarques |
|---|--|---|
| SECTION L'EXPERTISE ET L'ANALYSE, GROUPE DE DOCUMENTATION ET D'AUTORISATION Spécification des types de conteneurs de déchets radioactifs : Directive IFSN-B17 (Betrieb von Zwischenlagern für radioaktive Abfälle) Directive IFSN-B05 (exigences au conditionnement des déchets radioactifs) Directives internes du PSI : TM 90-07-04 | Évaluation de l'aptitude des déchets radioactifs conditionnés pour la capacité de stockage dans l'installation fédérale de stockage intermédiaire. Évaluation de la conformité des conteneurs pour des déchets radioactifs par rapport aux spécifications techniques. | |
| SECTION L'EXPERTISE ET L'ANALYSE, GROUPE ÉTUDES DE DÉMANTÈLEMENT Directive IFSN-B05 Attachement 3, partie A, paragraphe 1a, 1c, 1d Attachement 3, partie B | matrices de ciment pour l'immobilisation des déchets radioactifs ainsi que matériaux de remplissage à base de ciment : Évaluation de la résistance à la compression et de la stabilité contre des milieux aqueux ainsi que évaluation de la résistance aux sulfates. | Ecrasement de petits échantillons (procédures TM-90-07-05, AA-9624-229, CL-9624-599) |
| SECTION SÉCURITÉ, GROUPE TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES LRaP / ORaP LEnu / OENU OUMR Directives de l'IFSN OCS SDR, ADR RSD / RID IATA DGR IAEA SSR-6 IMDG Code | Évaluation de la conformité de marchandises dangereuses de classes 1 à 9 pour les transports nationaux et internationaux. | Planification, examen, contrôle et exécution de transport de matériaux radioactifs, conseil aux différents intervenants et rapports aux autorités compétentes. Documentation des transports (procédure VART01, VAGT01), rapports selon SDR/ADR et directive IFSN-B03, rapports périodiques selon OCS et directive IFSN-B02. |

En cas de contradictions dans les versions linguistiques des registres, la version allemande fait foi.



Registre SIS

Numéro d'accréditation : SIS 0034

| Abréviation | Signification |
|---------------------|---|
| ADR | Accord Européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route |
| BAM | Bundesanstalt für Materialforschung und -prüfung, Berlin |
| BZL | Centre de stockage intermédiaire de Zwilag, dans l'Entrepôt fédéral pour déchets radioactifs |
| CENAL | Centrale nationale d'alarme |
| DFJP | Département fédéral de justice et police |
| IAEA SSR-6 | IAEA Safety Standards, Regulations for the Safe Transport of Radioactive Material, Specific Safety Requirements No. SSR-6 |
| IATA DGR | IATA Dangerous Goods Regulations (IATA Gefahrgutvorschriften) |
| IFSN | Inspection fédérale de la sécurité nucléaire |
| IMDG Code | International Maritime Dangerous Goods Code |
| LEnu | Loi sur l'énergie nucléaire (RS 732.1) |
| LRaP | Loi sur la radioprotection (RS 814.50) |
| NAGRA | Coopérative nationale de stockage des déchets radioactifs |
| OCS | Ordonnance sur les conseillers à la sécurité pour le transport de marchandises dangereuses par route, par rail ou par voie navigable (Ordonnance sur les conseillers à la sécurité, OCS) (SR 741.622) |
| OENu | Ordonnance sur l'énergie nucléaire (RS 732.11) |
| OIMRI | Règlement du DFJP sur les instruments de mesure des rayonnements ionisants (RS 941.210.5) |
| ORaP | Ordonnance sur la radioprotection (RS 814.501) |
| OTrA | Ordonnance sur le transport aérien |
| OUMR | Ordonnance du DFI sur l'utilisation des matières radioactives (SR 814.554) |
| PTB | Physikalisch- Technische Bundesanstalt (PTB), Braunschweig und Berlin |
| RID | Convention relative aux transports internationaux ferroviaires (COTIF), Appendice C – Règlement concernant le transport international ferroviaires des marchandises dangereuses (RID) |
| RSD | Ordonnance sur le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer et par installation à câbles (RS 742.412) |
| SDR | Ordonnance relative au transport des marchandises dangereuses par route |
| Vérification légale | Basée sur l'ordonnance sur la radioprotection ORaP, RS 814.50 |

* / * / * / * / *